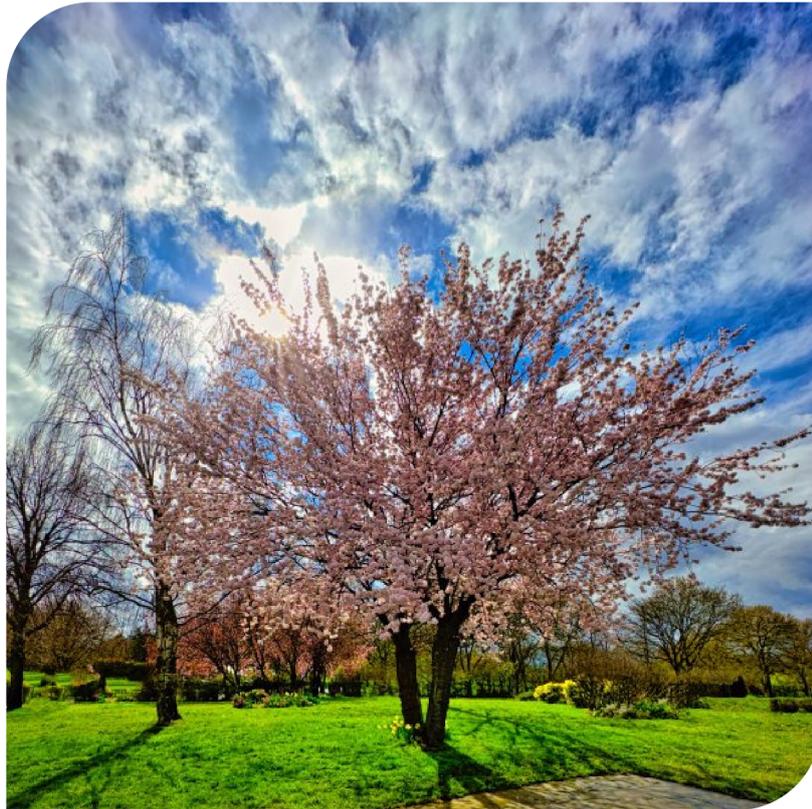




Le p'tit Koetzinguais

N°33 : Mars 2024

Renouveau, c'est le mot qui décrit le mieux le mois de mars.
La nature se réveille, la grisaille laisse place aux rayons de soleil, les journées s'allongent et c'est bien agréable.
Le printemps est la façon dont la nature nous dit : faisons la fête !



"Les fleurs du printemps sont les rêves de l'hiver racontés, le matin, à la table des anges."

Khalil Gibran

À noter

- 29 mars 2024 : Bol de Riz au profit du CCFD (Salle Edouard Kessler à partir de 11h30)
- 01 Avril 2024 : Chasse aux oeufs (Jardin du Dorfhuis) de 10 à 12 h
- 06 avril 2024 : Troc plantes et semis (Cours du Dorfhuis de 10h à 12h)



NOS ASSOCIATIONS



Notre association tient à remercier chaleureusement les deux donateurs de matériel informatique. Ces ordinateurs en parfait état de marche nous permettent d'assumer des formations en informatique. Une deuxième vie pour ce matériel mais aussi une chance pour ceux qui pourront apprendre à s'en servir. Un grand merci à eux.

Nous rappelons que des cours d'informatique ont lieu les mardis à 18 heures (sauf pendant les vacances scolaires) dans la grande salle de la mairie. N'hésitez pas à venir vous familiariser avec l'informatique, cela se passe dans la bonne humeur avec une équipe de généreux bénévoles.



Association Saint Léger : "Bol de riz"



Cette année encore, aura lieu à l'église Saint-Léger, la commémoration de la passion du Christ. Cette célébration est spécialement adaptée aux jeunes, aux familles, à TOUS. L'action bol de riz consiste à ne manger qu'un bol de riz et une pomme en signe de solidarité avec ceux qui souffrent ou qui ne mangent pas à leur faim.

L'opération bol de riz, moment simple de partage, aura lieu le Vendredi Saint 29 mars dès 11h30 dans la salle Kessler au profit du CCFD. Vous y êtes cordialement invités, quelles que soient vos croyances. Pour ceux qui ne seraient pas disponibles pour le repas, des sachets de riz seront proposés à la sortie de la messe toujours au profit du CCFD.

Vos dons, participations financières seront reversés au CCFD Terre Solidaire. Vous pourrez, si vous le souhaitez, recevoir une attestation fiscale qui vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôts. Venez nombreux en signe de solidarité et de partage.

Amicale des Sapeurs Pompiers

Dimanche 18 février l'Amicale des Sapeurs Pompiers a organisé son traditionnel repas Choucroute. Environ 120 repas, préparés de mains de maître par René Almy, Marie Claire, Claudine, Dominique ont été servis par les pompiers et leurs conjoint(e)s.



Grâce à de généreux donateurs et artistes locaux (Dollmann Madeleine, Lieby Isilda, Le Maitre Jeanine qui a fait don de quelques œuvres de Serge,...) de très beaux lots, sous formes de bons, panier garni, bouteilles, diverses œuvres et réalisations manuelles ont pu être proposés à la tombola. Un grand MERCI à tout le monde et à la prochaine !!



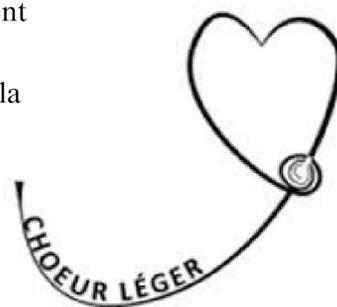
'S Dorfhfus

Troc plantes, graines et semis : Samedi 6 avril 2024
Une nouvelle rencontre aura lieu de 10 h à 12h dans la cour du Dorfhfus, autour de stands de plantes, semis et graines que vous pouvez apporter, échanger, donner.
Gardez vos surplus de semis, qui feront le bonheur d'un amateur de jardinage. Échanges d'astuces, conseils pour nos jardins.

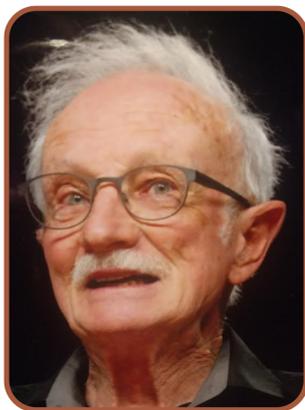


Chorales Chœur Léger et Sainte Cécile de Koetzingue

Le dimanche 14 janvier les choristes de Chœur Léger de Koetzingue ont participé à l'animation du Repas des Aînés. Leurs chants variés ont été très appréciés.
C'est le 25 janvier que l'ensemble des choristes de Chœur Léger et Sainte Cécile se sont retrouvés lors de leur Assemblée Générale.
En présence de M. le Maire, Dagi Zeitz a été élue au poste de Présidente, elle prend la succession de Valérie Meyer qui ne sera plus disponible.
Marie-Christine Boutouyrie et Nicole Heinis ont été mises à l'honneur.
Avant de déguster les délicieuses galettes du Koetz' Ladale de chez Bahlinger, la cheffe de chœur a proposé plusieurs projets qui seront discutés.
Plus d'informations prochainement dans votre « P'tit Koetzingois » !



Remerciements



À Maurice qui vient de nous quitter

Pendant 41 ans, tu as agrémenté les offices et les cérémonies religieuses au sein de la chorale Ste Cécile, et tu as embelli les concerts de la chorale Chœur Léger avec ta belle voix de basse. Accompagné et soutenu par ton épouse Marie Hélène, tu étais toujours très appliqué à donner le meilleur de ta voix, sans jamais déroger à ton assiduité. Nous avons toujours pu compter sur toi. Ton calme, ta bonne humeur et ta bienveillance communicative vont beaucoup nous manquer. Nous avons tous eu le bonheur de t'avoir rencontré et d'avoir pu partager de si beaux moments ensemble.

Merci Maurice - *Les chorales Ste Cécile et Chœur Léger*

A Maurice

Tu as toujours été présent depuis le début de l'aventure de l'association 's Dorfhfus, toujours prêt à rendre service avec ton calme légendaire, toujours à l'écoute des uns et des autres. La fête des rues du village est connue dans les environs grâce aux jeux en bois donc tu étais un grand créateur. Jeux d'ici et d'ailleurs, de réflexion ou d'adresse, tes jeux ont enchanté jeunes et moins jeunes. Certains de tes jeux en bois inter générationnels sont de magnifiques chefs-d'œuvre d'une remarquable beauté et qualité, tu ne comptais pas ton temps pour les réaliser.

Tu as été également président et membre fondateur de l'association St Léger, souvent en cuisine, pour donner un coup de main, lors des repas pot-au-feu.

Nous avons passé de bons moments avec toi, tu resteras dans nos mémoires, tu nous manques déjà. Nous avons eu la joie de te connaître et de faire un bout de chemin avec toi, pour cela merci.

A-Dieu Maurice - *Associations 'S Dorfhfus et Saint Léger*

MERCI



COMMISSION EMBELLISSEMENT



Des cœurs découpés et peints par l'équipe de bénévoles de la commission embellissement ont été disposés ça et là à plusieurs endroits de notre village rappelant aux habitants et aux personnes de passage que le 14 février était la fête des amoureux.



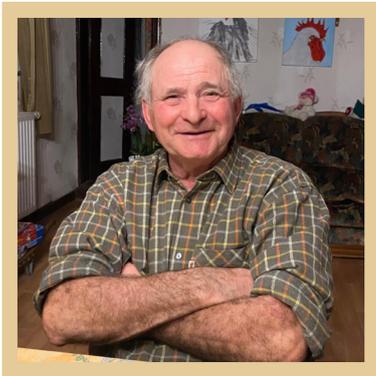
L'amitié et l'amour ont un point commun : le verbe aimer. La Saint-Valentin est une occasion toute particulière pour fêter ceux que vous aimez !



ETAT CIVIL

ANNIVERSAIRES

75 ANS



Mr Michel AST
12 février 1949

75 ANS

Mr Roger Lehmann
le 18 février 1949

85 ANS

Mme Claudine HEINIS
le 21 février 1939

92 ANS

Mme Jeannette GOLDSCHMIDT
le 02 février 1932

ILS NOUS ONT QUITTÉS





Vous avez des questions, un projet ou des difficultés dans le domaine du logement ?

L'ADIL 68 est là pour vous informer, vous conseiller et vous orienter. Location, accession à la propriété, rénovation, copropriété, fiscalité... Les juristes de l'ADIL sont à votre écoute pour vous renseigner sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Leurs conseils

sont personnalisés, neutres et gratuits !

Vous pouvez les consulter lors de permanences (sans rendez-vous) à :

- St-Louis (bâtiment Alpha – 5 rue Concorde - 3ème étage – gauche - interphone « VILLE ST LOUIS »), le 1er et 3ème mardi du mois et le 4ème jeudi du mois, de 9h00 à 12h00.
- Sierentz (Espace FranceServices - 17 rue Rogg Haas), le 2ème jeudi du mois, de 9h00 à 12h00.

Pour connaître le calendrier des permanences, rendez-vous sur le site www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/habitat/permanences-information-sur-habitat/

Pour plus d'informations, consultez le site de l'ADIL www.adil68.org

Petit rappel
toujours utile



Les crises successives et actuelle nous montrent qu'il est urgent de renforcer notre travail collectif pour soutenir une agriculture locale et rémunératrice. Ainsi, les collectivités locales du Sud Alsace s'associent dans le cadre de leurs Projets Alimentaires Territoriaux pour lancer une démarche avec vous, les acteurs de terrain, articulée autour de la bannière « Mangeons local en Sud Alsace ».

Que vous soyez producteurs, transformateurs, commerces de proximité, acteurs de la grande distribution ou de la restauration collective... Venez partager et échanger sur vos enjeux, préoccupations, idées et besoins respectifs, afin de permettre une meilleure connaissance mutuelle et éventuellement de renforcer les échanges. Ces discussions permettront notamment d'alimenter les contenus d'une série d'évènements que nous prévoyons d'organiser sur l'année à venir (formation à la loi Egalim et négociations tripartites, aide à la structuration collective, ...).

Réservez votre MARDI 19 MARS 2024 – Accueil à partir de 13h45 à SIERENTZ (salle Agora)

Nous vous proposons un temps de rencontre et de partage de vos enjeux et préoccupations, de vos idées et de vos besoins. Les informations complémentaires, programme et informations pratiques vous seront communiqués ultérieurement. Ensemble et avec vous, construisons notre alimentation de demain !



Ce mois-ci, nous vous proposons de fabriquer votre propre gel nettoyant pour les WC à base de vinaigre blanc !

Voici les ingrédients :

100 ml de vinaigre blanc à 8 degrés (utilisez un vinaigre à 12 degrés en cas d'eau très calcaire)

50 ml d'eau douce ou eau distillée

2 gr de xanthane

EPP : extrait de pépins de pamplemousse (pratique aussi en cas de rhume ou de grippe)

Huile essentielle de lavandin



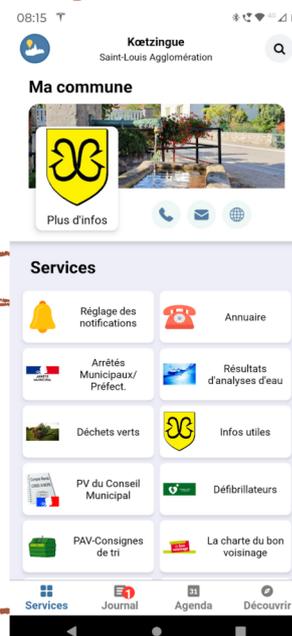
Dans un saladier, mélanger le vinaigre blanc à l'eau chaude, et ajouter 2 gr de xanthane en pluie, mélanger bien avec un fouet afin de ne pas avoir de grumeaux. En cas de grumeaux et malgré le fait d'avoir fouetté énergiquement, on peut utiliser un petit batteur électrique (cela dépend aussi de la quantité de gel à fabriquer). Rajouter 10 gouttes d'extrait de pépins de pamplemousse et 5 gouttes d'huile essentielle de lavandin. Laisser reposer 5 minutes. Transvaser le mélange dans un flacon de récupération et étiqueter.

VIE DE LA COMMUNE

REMERCIEMENT AUX BENEVOLES

Mardi 30 janvier, c'était le pot annuel des Bénévoles du village. Autour de pains surprises, mignardises et rafraîchissements, chacun a pu discuter et partager son expérience de l'année passée. Création et portage du journal municipal, entretien de différents espaces communaux (chemins, Monument aux Morts...), embellissement, nettoyage du village et divers services, les aidants bénévoles sont là pour soutenir le travail de l'équipe communale. Avec vous, notre cadre de vie s'embellit chaque jour.

Un immense Merci de votre maire Laurent Sutter et de tous les administrés.



INTRAMUROS

Pour trouver les informations de la commune, en temps réel, n'hésiter pas à consulter votre application "Intramuros", passage de la balayeuse, coupure d'eau, sorties divers, qualité de l'eau, PV des conseils municipaux, liste des associations et bien sûr votre petit journal... N'oubliez pas d'activer les notifications.

Bonne lecture à tous.



ENTRETIEN DES SAULES TÊTARDS

Chaque année, se déroule la coupe des saules têtards. Cette pratique, souvent méconnue du grand public, revêt pourtant une importance capitale pour la préservation de l'environnement et la beauté des espaces verts. La coupe des saules têtards est une tradition ancienne qui remonte à plusieurs siècles. À l'origine, elle était pratiquée pour fournir du bois de chauffage ou des matériaux de construction.

La coupe des saules têtards a été réalisée avec précision par notre employé communal Alan Le Peuch, accompagné par l'adjoint Bertrand Jehl, le conseiller municipal Jacques Lambert et un bénévole Nicolas Heyberger. Cette technique consiste à tailler les branches principales de manière à créer une structure dense et arrondie, évoquant la forme d'une tête coupée, d'où le nom "saule têtard". Cette coupe favorise la repousse de nouvelles branches et maintient l'arbre dans une forme compacte et attrayante.



Au-delà de son aspect esthétique, la coupe des saules têtards présente de nombreux avantages environnementaux. En favorisant la repousse de nouvelles branches, elle permet de maintenir la santé des arbres et d'assurer leur longévité. De plus, en créant des zones ombragées et abritées, elle offre un habitat propice à de nombreuses espèces de la faune, contribuant ainsi à la biodiversité locale.

La coupe des saules têtards est souvent perçue comme un symbole de l'engagement des autorités locales envers la préservation de l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Elle peut également être l'occasion de sensibiliser les citoyens à l'importance des espaces verts et de promouvoir des pratiques de gestion durable des arbres et des paysages.



En conclusion, la coupe des saules têtards est bien plus qu'une simple tâche d'entretien: c'est une tradition ancrée dans l'histoire et essentielle à la préservation de l'environnement. En valorisant cette pratique, les villages peuvent non seulement embellir leur paysage, mais aussi promouvoir la durabilité et renforcer le lien entre la communauté et son environnement naturel. La commune tient à remercier chaleureusement les 4 personnes pour leur investissement au service de la nature et de la collectivité.

Par ailleurs, nous déplorons un acte de vandalisme qui a été commis sur un saule têtard de plus de 200 ans, qui se trouve sur le banc de Koetzingue, sur du terrain communal et qui ne dérangeait aucunement le passage de quoi que ce soit. Une personne a allumé le cœur de l'arbre et, pour être sûr qu'il ne poussera plus, une entaille à la tronçonneuse a été faite tout autour (voir photos) La brigade verte a déposé une plainte.

De quel droit un humain détruit-il un arbre aussi ancien qu'on pourrait considérer comme un monument ?

Nous ne sommes que de passage sur cette planète. Que laissons nous à nos futures générations ? Pourront-ils encore admirer des saules têtards, de plusieurs siècles ?



Résumé des conseils municipaux

Le compte rendu intégral du Conseil Municipal est consultable en Mairie



Conseil municipal du 19 janvier 2024

- Urbanisme : présentation des dossiers déposés depuis le dernier conseil municipal.
- Décision modificative n°2 : décision de modification des comptes budgétaires.
Approbation à l'unanimité
- Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 : avant le vote du Budget 2024, le conseil autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget 2023.
Approbation par 9 votes pour et 5 abstentions
- Acceptation de chèque – Repas des Aînés : le conseil municipal accepte les chèques de participation au repas des conjoints de moins de 70 ans.
Approbation à l'unanimité
- Vente d'une balance agricole à un particulier : Accord du conseil sur la vente d'une balance agricole à un habitant de Koetzingue.
Approbation à l'unanimité
- Délégation au maire d'attribution du conseil municipal – décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers : le conseil délègue au maire le droit de vente de biens communaux jusqu'à 4600 €.
Approbation à l'unanimité
- Autorisation de mise en place d'une balise de sentier de randonnée par le Club Vosgien : le conseil municipal autorise le Club Vosgien à baliser un sentier de randonnée au croisement du chemin rural dit Lerchennerweg et Landsererweg.
Approbation à l'unanimité
- Approbation du projet d'étude de Chaufferie au miscanthus : dans un souci de précision des termes de ce point, il est reporté au prochain conseil municipal.
- Divers et informations

Repas des Aînés

Le maire remercie les conseillers et adjoints qui se sont mobilisés pour cette fête.

Concertation du public sur les zones d'accélération des Energies Renouvelables dans le cadre de la loi APER.

Afin d'identifier les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.), une concertation du public sera effectuée du 22 janvier au 4 février par la tenue d'un registre en mairie. Suite à cette concertation, le conseil municipal devra approuver les zones d'accélération identifiées.

LA RÉUNION DES ÉLUS

- 14/12/23 : Réunion label convention pompiers à Colmar - Bertrand Jehl
- 23/01/24 : Réunion EC3F - Bertrand Jehl



LES CLOCHES DE L'ÉGLISE SAINT LEGER

Dans l'église catholique, les cloches matérialisent la voix de Dieu et signalent l'existence du Paradis. Les cloches servent d'horloge et autrefois, à avertir les habitants en cas d'incendie ou d'inondation.

A Koetzingue, nous avons 3 cloches, une grande, une moyenne et une petite.

Les noms des donateurs pour le financement des cloches sont gravés sur chacune d'entre elles.



L'Angelus, il s'agit d'une tradition, sonne 3 fois par jour, à 6h05, à 11h35 puis à 20H05, pendant 3-4 mn. La moyenne cloche rappelle aux chrétiens le souvenir du mystère de l'incarnation et le devoir de louange divine.

Pour annoncer la messe chantée, on sonne 2 fois, 30 mn avant l'office avec la grande cloche puis 10 mn avant l'office avec les 3 cloches.

Les cloches sonnent à toute volée pour les mariages.

Pour les baptêmes, quand il s'agit d'un garçon on sonne la grande cloche et quand il s'agit d'une fille, on sonne la petite cloche.

Sonnant à une heure inhabituelle, les cloches indiquent un décès. Cette sonnerie est appelée « Glas ».

Pour le décès d'un homme, on sonne 3 fois la grande cloche, suivi de la volée (les 3 ensemble), alors que pour une femme, on commence par la petite.

Notez qu'à Koetzingue, on sonne le glas pour chaque décès, quel que soit la religion du défunt.

Les sonneries d'église sont protégées par la liberté de conscience et de croyance, inscrite dans la constitution.

N'oubliez pas la tradition de Pâques : Les cloches partent à Rome le soir du Jeudi Saint pour ne revenir que le samedi au soir. Seule la petite cloche reste pour sonner l'heure.



ESPACE DETENTE

le coin des
ENFANTS

Points à Relier



*Les P'tit Kœtzinguois sont réalisés par Armelle MONA, Sylvie SUTTER, Gladys ROGARTH, Jean-Marc GUIDEMANN et Isilda LIEBY
Edités et imprimés par la mairie de Koetzingue - Ne pas jeter sur la voie publique.*

